



SFRP

La nouvelle directive européenne 2013/35/UE du 26 juin 2013

Le point de vue du Médecin du Travail



Avis de l'AFSSET du 29 mars 2010



- Organiser une veille scientifique sur la question de l'exposition et des effets sanitaires éventuels des CM EBF en milieu professionnel
- Informer les travailleurs de l'évolution de la directive européenne

Code du travail

Loi du 20 juillet 2011



- Actions sur le milieu de travail (art. R.4624-1 à R.4624-9) :
 - Analyse des risques professionnels :
 - Fiches d'entreprise
 - Visites des locaux
 - Etudes de postes
 - Sensibilisation et formation aux risques spécifiques de l'entreprise

Code du travail

Loi du 20 juillet 2011



- Suivi individuel des salariés (art. R.4624-10 à R.4624-15) :
 - Examen d'embauche :
 - suivi médical
 - information du salarié sur :
 - les risques du poste de travail
 - les préventions mises en œuvre
 - Examens périodiques (périodicité de 24 mois)

**Nouvelle mission des Services de Santé au Travail :
organiser une veille sanitaire**

Directive du 26 juin 2013



Obligation faite aux Services de Santé au Travail :

- de réaliser une surveillance médicale régulière des travailleurs exposés aux CEM
- d'informer sur la possibilité de symptômes passagers et sur l'intérêt de les signaler
- de porter une attention particulière aux femmes enceintes, aux porteurs d'implants médicaux et de pompes à insuline

RTE

Une population exposée ?



- RTE gère le réseau public de transport d'électricité (exploitation, maintenance, développement)
- 30 médecins concourent au SST de RTE
- Détermination, par consensus en Comité Santé Sécurité, de la population exposée :
 - salariés au potentiel des équipes Entretien Lignes
 - salariés au potentiel des équipes Maintenance Spécialisée Postes





Mise en place d'un groupe de travail de réflexion et de conseils aux médecins de l'entreprise avec 2 objectifs :

- Evaluation de l'exposition :
 - une population limitée
 - détermination de la durée d'exposition
 - évaluation du niveau d'exposition

- Mise en place d'une veille médicale à l'occasion du suivi médical périodique





Au cours de la visite périodique :

- Questions simples, standardisées, recherchant les signes fonctionnels (céphalées, fatigue, douleurs musculaires orbitaires, magnétosphènes, acouphènes, perception d'un goût métallique)
- Signes perçus pendant la phase de travail ou dans les suites immédiates
- Examen clinique, en particulier dentaire, neurologique et cardiologique
- ECG de dépistage des troubles de la conduction et de troubles du rythme

Observation médicale



Date: ... / ... / 20...

CODE M (médecin) S (spécialité) A (année) : M S A

QUESTIONNAIRE de VEILLE SANITAIRE C.M 50 Hz
à remplir avec le salarié à l'occasion de son examen périodique en santé au travail

Les questions posées dans ce questionnaire se rapportent aux signes perçus exclusivement à l'occasion de la phase d'exposition au potentiel (63/90/125/400kV).

Un libellé de questions vous est proposé afin de recueillir des éléments de réponse le plus homogènes possibles quel que soit le médecin. Le questionnaire ne concerne que les événements apparus depuis le dernier questionnaire et/ou le dernier examen de santé.

1. **Analyse de l'exposition professionnelle au potentiel :**

Poste de travail : Ancienneté dans le poste de travail :
Exposition (en heures/en) : Evaluation du niveau d'exposition :
Date de changement de métier : .../.../... Raisons :

2. **Descendance :**

Enfants	Années de naissance				
Garçons					
Filles					

3. **Historique des événements notables depuis le dernier examen périodique de santé au travail :**

EVENEMENTS	Libellé de la question	Oui = 1	Non=0	Si oui, combien de fois/an
l'agent a-t-il été victime d'électrisations bénignes ou de courants de contact ?	Depuis votre dernier examen, avez-vous pris des coups de bourre ou des châtagnes ?			

4. **Tabac – consommation usuelle :**

Tabac (nombre de cigs./jour) : Non fumeur Ancien fumeur Moins de 5 cigs. 5 à 15 cigs. > 15 cigs.

5. **Signes fonctionnels notables depuis le dernier examen de santé au travail :**

SIGNES FONCTIONNELS :	Libellé de la question	Oui = 1	Non=0
CEPHALEES	Avez-vous déjà souffert de maux de tête en phase de travail au potentiel ou dans les 12 h qui ont suivi cette phase ?		
FATIGUE	Avez-vous déjà présenté un état de fatigue notable en phase de travail au potentiel ou dans les 12 h qui ont suivi cette phase ?		
DOULEURS OU SPASMES MUSCULAIRES DE L'OEIL	Avez-vous déjà eu des douleurs au niveau des muscles de l'oeil en phase de travail au potentiel ?		
PERCEPTION D'UN GOUT METALLIQUE DANS LA BOUCHE	Avez-vous déjà perçu un goût métallique dans la bouche en phase de travail au potentiel ?		

SIGNES FONCTIONNELS :	Libellé de la question	Oui = 1	Non=0
PERCEPTION MAGNETOPHOSPHENES	Au niveau visuel, avez-vous déjà perçu des scintillements en phase de travail au potentiel, (c) indépendamment des éblouissements dus au soleil ?		
ACOUPHENES	Au niveau auditif, avez-vous déjà entendu des sifflements ou des bruits anormaux en phase de travail au potentiel ?		
AUTRES	Remarque : Description des symptômes rapportés spontanément à l'occasion du travail au potentiel (vertiges, nausées...)	Symptômes :	

6. **Examen clinique depuis le dernier examen de santé au travail :**

	Précision → le jour de l'examen clinique	Oui = 1	Non=0
DENTAIRE :	Présence de matériel de restauration métallique : prothèses adjointes (appareil dentaire) et conjointes (couronnes et bridges), amalgames		
NEUROLOGIE :	Présence de troubles de l'équilibre Présence de tremblements		
CARDIO :	Présence d'hypertension (TAS>14 et TAD>9) Présence de troubles du rythme à l'auscultation		

7. **Examen complémentaire depuis le dernier examen de santé au travail :**

Un ECG de repos est à réaliser lors de chaque examen périodique. Cet examen permet de rechercher une éventuelle modification significative du tracé depuis le précédent examen.

	Oui = 1	Non=0
ECG réalisé		
Trouble de la conduction auriculo ventriculaire		
Trouble de la conduction ventriculaire		
Trouble du rythme auriculaire		
Trouble du rythme ventriculaire		
Commentaires :		

Conclusion



Ne pas méconnaître 30 années d'études scientifiques qui n'ont pas établi de lien entre une exposition aux CM et une maladie chez l'adulte

Confirmé dans l'aide mémoire OMS n° 322 de juin 2007

Le Service de Santé au Travail de RTE met en place une veille médicale pour permettre de :

- connaître le niveau et la durée d'exposition des salariés les plus exposés
- mettre en observation les salariés les plus exposés de l'entreprise pour dépister tous les effets susceptibles d'être nocifs pour la santé des travailleurs
- répondre à une demande sociétale et individuelle de vigilance